

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 5 juin 2023, les ordonnances suivantes:

O-0.1, o. 144, **C-4.1**, o. 283, **B-3**, o. 114, **P-1**, o. 104, relatives à la programmation d'événements publics dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

C-4.1, o. 284, déterminant la fermeture à la circulation véhiculaire du tronçon de la rue La Mennais, situé entre la rue Garnier et la ruelle à l'ouest de la rue Fabre;

C-4.1, o. 285, édictant la période durant laquelle le virage à gauche est interdit depuis l'approche Est de l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Garnier;

C-4.1, o. 286, relative à l'émission de vignettes institutionnelles destinées aux intervenants dispensant des services de maintien à domicile au quotidien, ou des services de santé public auprès de clientèles vulnérables rattachés à un établissement visé par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), ou à un organisme à but non lucratif;

C-4.1, o. 287, relative à l'émission de vignettes 294 destinées aux véhicules de livraison d'organismes dispensant des services de livraison de repas à des gens en perte d'autonomie, ou aux organismes à but non lucratif favorisant la sécurité alimentaire;

et ce, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., chapitre **O-0.1**), du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. **C-4.1**), du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. **B-3**) et du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. **P-1**).

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 6 juin 2023

Le secrétaire d'arrondissement,

Claude Groulx